PROJET DE PROFIL DE CERTIFICATION

Premier-ère Commis de Cuisine

Enseignement professionnel secondaire spécialisé de forme 3 de plein exercice et en alternance (art.47)

Approuvé par le Gouvernement en date du 22/11/2023









INTRODUCTION

Le profil de certification est le document de référence destiné à l'enseignement en FWB. Il définit le lien entre une option de base groupée ou une formation à un métier et un ou des profil(s) de formation élaboré(s) par le Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) et dûment approuvé(s) par le Gouvernement¹.

Le profil de certification (PC) contient :

- Une introduction avec un glossaire général
- Une présentation du métier
- Les références du profil de certification
- Le parcours d'apprentissage
- Les activités clés
- Les Unités d'acquis d'apprentissage (UAA) qui listent les aptitudes, les savoirs et l'autonomie avec :
 - o un glossaire spécifique pour chaque UAA
 - o le profil d'évaluation pour chaque UAA
- Un récapitulatif du profil d'équipement
- Le cadre francophone de certification
- Le(s) SCE

.

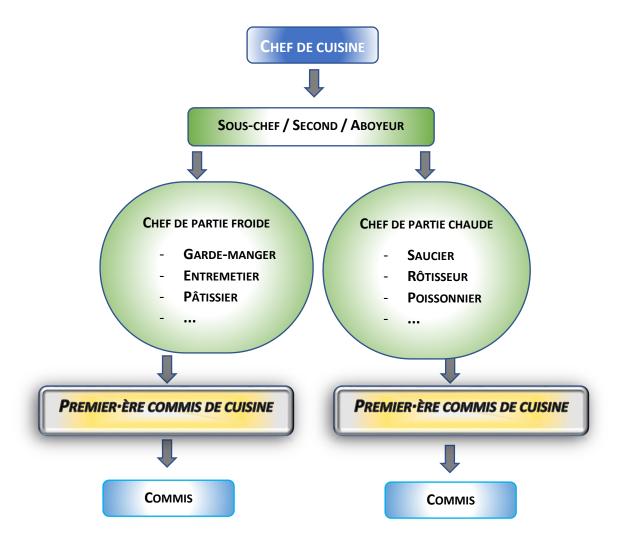
¹ Comme défini à l'article 1.3.1-1, 47°, du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire.

GLOSSAIRE

Acquis d'apprentissage (AA)	Enoncé de ce que l'apprenant sait, comprend, est capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage ; les acquis d'apprentissage sont définis en termes de savoirs, d'aptitudes et de compétences, au sens de la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.	
Unités d'acquis d'apprentissage (UAA)	Ensemble cohérent d'acquis d'apprentissage qui peut être évalué et validé.	
Activités clés (AC)	Activités indispensables pour remplir les missions qui sont confiées au travailleur dans le cadre de son métier.	
Attestation de validation	Document officiel délivré, après chacune des épreuves de qualification destinées à valider les acquis d'apprentissage de l'unité concernée, par le Jury de qualification ou s'il échait par sa délégation composée de membres du personnel enseignant qui ont assuré spécifiquement les apprentissages de l'Unité d'acquis d'apprentissage concernée et quand cela est possible, d'un ou plusieurs membres extérieurs à l'établissement.	
Cadre Francophone des Certifications (CFC)	Instrument de classification des certifications en fonction d'un ensemble de critères correspondant à des niveaux d'acquis d'apprentissage déterminés. Le CFC s'applique en Fédération Wallonie-Bruxelles et a été défini en cohérence avec la Vlaamse kwalificatiestructuur (VKS) et le Cadre européen des Certifications (CEC).	
Compétence	Aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches.	
Savoirs	Résultat de l'assimilation d'informations grâce à l'éducation et à la formation. Le savoir est un ensemble de faits, de principes, de théories et de pratiques liés à un domaine de travail ou d'étude. Le cadre européen des certifications fait référence à des savoirs théoriques ou factuels.	
Aptitudes	Capacité d'appliquer un savoir et d'utiliser un savoir-faire pour réaliser des tâches et résoudre des problèmes. Le cadre européen des certifications fait référence à des aptitudes cognitives (utilisation de la pensée logique, intuitive et créative) ou pratiques (fondées sur la dextérité ainsi que sur l'utilisation de méthodes, de matériels, d'outils et d'instruments).	
Compétence professionnelle	Pratique professionnelle que la réalisation d'une activité clé implique. Les compétences professionnelles sont les opérations qui décrivent les composantes de l'activité clé.	
Grappe métier	Rassemblent des métiers qui sont liés par un même type de production, de services ou par une mobilité professionnelle. Une Grappe- métiers a pour objectif de situer le métier dans une vision plus large de secteur d'activités ; les Profils Métiers sont regroupés en Grappes de métiers.	

Parcours d'apprentissage	Proposition d'un ordre de déroulement des unités d'acquis d'apprentissage (UAA) et d'une estimation temporelle pour chaque unité ; les points ECVET y sont attribués.
Points ECVET	Tels que prévus par la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009 établissant le système européen de crédit
	d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels « European Credit for vocational education and training ») :
	représentation numérique du poids global des acquis d'apprentissage exigés pour la délivrance d'un certificat de qualification et du poids
	relatif de chacune des unités par rapport à la certification.
Profil de certification (PC)	Document de référence pour l'enseignement en FWB définissant le lien entre une option de base groupée ou une formation et un ou des
	profil(s) de formation élaboré(s) par le Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) et dûment approuvé(s) par le Gouvernement.
Profil de formation (PF)	Document élaboré par le SFMQ qui définit les unités d'acquis d'apprentissage associées aux activités clés du métier, qui comprend
	également un profil d'évaluation et un profil d'équipement, il est élaboré par des représentants des opérateurs : de l'enseignement
	ordinaire et spécialisé, de l'enseignement de promotion sociale, publics de la formation professionnelle, de l'alternance, de l'insertion
	socioprofessionnelle et du Consortium de validation des compétences.
Profil métier (PM)	Document élaboré par le SFMQ qui se compose d'un référentiel métier et d'un référentiel de compétences, il est élaboré par des
	représentants des Services publics de l'emploi (Forem, Actiris), des représentants des Organisations patronales et des représentants des
Profil d'équipement	Organisations syndicales. Profil qui détermine l'équipement et l'infrastructure suffisant à la mise en œuvre du profil de formation. L'équipement peut être localisé
rrojn a equipement	soit dans l'école soit chez un partenaire et, notamment, dans un Centre de compétence, un Centre de référence, un Centre de technologies
	avancées, une entreprise.
Profil d'évaluation	Profil qui détermine des seuils de maîtrise minimums exigés en vue de la délivrance d'une attestation de compétence ou en vue de servir
•	de référence à l'élaboration des épreuves certificatives.
Critères	Qualité que l'on attend d'un objet évalué.
Indicateurs	Manifestation observable d'un critère. Indication qui permet de répondre à la question : « A quoi vais-je voir que le critère est
	respecté? » ou « Que va exactement observer l'évaluateur? »
Supplément au Certificat	Document octroyé suite à une formation technique ou professionnelle, ou à l'obtention d'un titre de compétences du consortium de
Europass (SCE)	validation des compétences.
	Il permet de rendre plus compréhensible le niveau de formation et/ou de qualification entre pays membres de l'Union Européenne.
	Il contient : le titre obtenu, le niveau de la qualification (en rapport avec le Cadre Francophone des Certifications en abrégé CFC), les
	acquis d'apprentissage, le système d'enseignement ou d'opérateur de formation concerné.
Semaine projet	Semaines allouées aux projets scolaires, aux dépassements, aux remédiations, aux séjours. Ces semaines comprises entre 3 et 5
	semaines sont issues du découpage en 25 à 27 semaines du parcours d'apprentissage.

Le·La premier·ère commis de cuisine dépend du chef de partie (chaude ou froide) ou du cuisinier



L'ACTIVITÉ DE CE MÉTIER :

- S'exerce au sein de : restaurant, restaurant gastronomique, hôtel, brasserie, traiteur, restauration mobile (trains, bateaux, ..),
- √ L'activité implique la manipulation d'outils tranchants et de matériel électrique,
- ✓ La posture debout est prolongée et les horaires peuvent être variables et/ou de types « servicescoupés ».vibrants et à choc. Le port d'équipements de protection individuelle (masque à poussières, lunettes, protections auditives, chaussures de sécurité..) est requis.

II/Elle:

- Travaille en équipe pluridisciplinaire sous la supervision d'un responsable,
- Effectue aussi bien des préparations chaudes que froides ainsi que des desserts,
- Donne des instructions opérationnelles aux autres commis et en est le responsable.

II/Elle:

- Réalise la mise en place,
- ✓ Prépare, dispose et garnit les mets,
- Coordonne et supervise les occupations des commis.

Il/Elle vérifie la mise en œuvre des instructions données par son/ses supérieur·s et est responsable du travail confié lors,

- De la mise en place :
- Réceptionne et contrôle les marchandises selon les instructions du chef de partie et/ou du cuisiner,
- Nettoie, lave, épluche, coupe, hache, cuit les légumes et les fruits,
- Prépare les garnitures, sauces de bases froides et chaudes,
 potages, entrées et les bases des desserts et salades,
- Réalise la cuisson préliminaire des mets.
- Durant le service :
- Aide le chef de partie ou le cuisinier dans les préparations, suit ses instructions
- Après le service :
- ✓ Débarrasse,
- Assure la conservation des denrées alimentaires selon les règles d'hygiène,
- ✓ Nettoie le lieu et les instruments de travail,
- Assure l'ordre et la netteté dans la cuisine,
- Respecte les normes de sécurité pendant le travail,
- Vérifie l'état des stocks selon les instructions du chef de partie et/ou du cuisinier.

CE PROFIL DE CERTIFICATION COMPREND 2 UAA (UNITÉS D'ACQUIS D'APPRENTISSAGE)

UAA1 RÉCEPTIONNER, EFFECTUER LE CONTRÔLE, RANGER, STOCKER LES MARCHANDISES

UAA2 EFFECTUER LES MISES EN PLACE, LES CUISSONS, L'ENVOI D'UN MENU SIMPLE ET LA REMISE EN

ORDRE, SOUS LA SUPERVISION DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE

QUI FERONT CHACUNE L'OBJET D'UNE ÉVALUATION LORS D'UNE ÉPREUVE DE QUALIFICATION.

Une attestation de validation sera octroyée lorsque l'épreuve est réussie.

LE **CERTIFICAT DE QUALIFICATION** SERA OCTROYÉ LORSQUE TOUTES LES ÉPREUVES AURONT ÉTÉ VALIDÉES ET QUE LE **STAGE EN ENTREPRISE**² AURA ÉTÉ RÉALISÉ.

² Pour les élèves de l'enseignement de plein exercice – Pour l'enseignement en alternance voir les dispositions prévues dans le Décret du 03 juillet 1991 organisant l'enseignement secondaire en alternance.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	2
Table des matières	7
Références du profil de certification	8
Parcours d'apprentissage et distribution des ECVET	9
Activités clés (AC)	10
Unités d'acquis d'apprentissage (UAA)	10
UAA 1	10
RECEPTIONNER, EFFECTUER LE CONTROLE, RANGER, STOCKER LES MARCHANDISES	10
Glossaire UAA1 :	13
Contexte d'évaluation de l'UAA 1	14
Cadre de référence d'évaluation	15
UAA 2	16
EFFECTUER LES MISES EN PLACE, LES CUISSONS, L'ENVOI D'UN MENU SIMPLE ET LA REMISE EN ORDRE, SOUS LA SUPERVISION DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE	16
Glossaire UAA2 :	24
Contexte d'évaluation DE L'UAA 2	25
Cadre de référence d'évaluation	27
Profil d'équipement	28
Éléments disciplinaires nécessaires à l'exercice du métier	
Le cadre francophone des certifications	32
SUPPLEMENT AU CERTIFICAT EUROPASS	35

RÉFÉRENCES DU PROFIL DE CERTIFICATION

Intitulé de la formation concernée

PREMIER·ERE COMMIS DE CUISINE 3

Durée en année(s) scolaire(s) sur laquelle est organisée la formation à un métier

2 Années à titre indicatif 4

Profil(s) de formation au(x)quel(s) se réfère(nt) l'option groupée

Profil de formation du / de la « PREMIER·ERE COMMIS DE CUISINE » produit par le SFMQ et adopté par le Gouvernement en date du 07 mai 2020

Nombre minimum et maximum de semaines de stage au service des apprentissages de la formation concernée pour l'enseignement spécialisé de forme 3

Minimum: 6 semaines - Maximum: 15 semaines 5



Dans l'enseignement en alternance : sans objet⁶

Certificat de qualification délivré aux élèves qui maîtrisent les acquis d'apprentissage fixés par le ou les profils de formation concernés

Certificat de Qualification du premier commis de cuisine / de la première commis de cuisine

Positionnement de la certification par rapport au cadre francophone des certifications (CFC)

Niveau 2

³ Code ROME: V3 G 1602 - Personnel de cuisine

⁴ A titre indicatif dans l'enseignement spécialisé de forme 3 de plein exercice et en alternance : Décret du 3 juillet 1991 organisant l'enseignement secondaire en alternance article 2ter § 2 et 3 alinéa 2. « L'année de formation peut se dérouler conformément au calendrier scolaire ou être organisée selon d'autres modalités ». Dès lors, la durée est purement indicative.

Enseignement spécialisé de forme 3 : la durée de la formation peut être adaptée en fonction des besoins individuels des élèves.

⁵ Dans le respect des dispositions du Décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé et de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mai 2014 fixant les modalités d'organisation des stages dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3.

⁶ Pour l'enseignement en alternance voir les dispositions prévues dans le Décret du 03 juillet 1991 organisant l'enseignement secondaire en alternance.

PARCOURS D'APPRENTISSAGE ET DISTRIBUTION DES ECVET

Le parcours d'apprentissage proposé par le profil de certification recommande un ordre de déroulement des unités d'acquis d'apprentissage (UAA), donne une estimation

	dér	Ordre de roulement des UAA	Intitulé	Nbre de semaines**	Validation OUI/NON	ECVET ⁷
1re a		UAA 1	RECEPTIONNER, EFFECTUER LE CONTROLE, RANGER, STOCKER LES MARCHANDISES	25 NON		-
nnée*	Concomi	ΙΙΔΔΟ	EFFECTUER LES MISES EN PLACE, LES CUISSONS, L'ENVOI D'UN MENU SIMPLE ET LA REMISE EN ORDRE, SOUS LA SUPERVISION DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE			-
2e ar	tantes	UAA 1	RECEPTIONNER, EFFECTUER LE CONTROLE, RANGER, STOCKER LES MARCHANDISES	OUI		45
mée*		ΙΙΔΔΟ	EFFECTUER LES MISES EN PLACE, LES CUISSONS, L'ENVOI D'UN MENU SIMPLE ET LA REMISE EN ORDRE, SOUS LA SUPERVISION DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE	25	OUI	75

temporelle pour chaque unité et alloue les points ECVET.

- * Pour rappel dans l'enseignement en alternance « art.45 » et « art.47 », l'année de formation peut se dérouler conformément au calendrier scolaire ou être organisée selon d'autres modalités.
- ** + Des semaines allouées aux projets scolaires, aux dépassements, aux remédiations, aux séjours. La liberté de chaque établissement est totale quant à l'utilisation des « semaines-projets » pourvu qu'un lien réel soit établi avec la formation.

⁷ «ECVET est une méthode permettant de décrire les qualifications en termes d'unités de résultats d'apprentissage (connaissances, aptitudes et compétences) transférables et cumulables auxquelles sont rattachés des points de crédit ». https://eurspace.eu/fr/accueil/

ACTIVITÉS CLÉS (AC)

AC 1 = UAA 1 AC 2 = UAA 2

UNITÉS D'ACQUIS D'APPRENTISSAGE (UAA)

UAA 1	RECEPTIONNER, EFFECTUER LE CONTROLE, RANGER, STOCKER LES MARCHANDISES
-------	---

1.1. RÉCEPTIONNER LES MARCHANDISES			
Autonomie d'exécution sous supervision lors d'applications simples			
SAVOIRS	APTITUDES		
	❖ Identifier les différents locaux de stockage :		
Les locaux de stockage et leurs caractéristiques	aménagement		
	■ plan		
L'aménagement des locaux	Appliquer le plan d'hygiène pour vérifier la propreté des locaux de stockage		
Le plan d'hygiène	Identifier les produits et matériels d'entretien		
 Les produits (identification, classification, qualité de fraîcheur, étiquetage, température) 	Vérifier les produits livrés / achetés		
Les documents et système d'autocontrôle, de traçabilité, notification obligatoire	Appliquer le système d'autocontrôle correspondant au type d'établissement pour vérifier les produits livrés (cf. Guide sectoriel CCP1)		
Les fiches de stock			
Le bon de commande, de livraison	Vérifier l'adéquation entre bon de commande et la livraison		
Le registre d'entrées			
Les techniques et unités de mesure (masse, volume)	Appliquer les techniques de mesure et règle de trois (selon fiches		
La règle de trois	techniques)		

• Los áventuelles anomalies	Réagir face aux anomalies (écarter les produits non conformes, signaler et
Les éventuelles anomalies	notifier les anomalies)

1.2. Assurer le rangement des marchandises			
Autonomie d'exécution sous supervision lors d'applications simples			
Savoirs	APTITUDES		
Le principe de rotation : FIFO/FEFO	 Décartonner Appliquer le principe de rotation FIFO/FEFO 		
Les règles et conditions de stockage de l'établissement	Ranger les produits dans les lieux appropriés en utilisant le matériel adéquat (cave, frigo, congélateur, surgélateur)		
Le tri des emballages (selon la législation en vigueur)	❖ Gérer les emballages (Trier et évacuer)		

1.3. NETTOYER LES LIEUX DE STOCKAGE			
Autonomie d'exécution sous supervision lors d'applications simples			
SAVOIRS	APTITUDES		
Le plan de nettoyage de l'établissement	Amulianou los toplosismos de mettomas du mesto de transil des équiposes		
Les techniques de nettoyage	 Appliquer les techniques de nettoyage du poste de travail, des équipemer de l'établissement 		
Les produits et matériels de nettoyage/désinfection			
Le contrôle visuel	Vérifier visuellement le niveau de propreté de son poste de travail		
Les techniques de rangement des produits d'entretien de l'établissement	❖ Ranger la zone de travail		

1.4. Respecter les règles professionnelles		
Autonomie d'exécution sous supervision lors d'applications simples		
SAVOIRS	APTITUDES	
La manipulation des outils	Appliquer la législation en vigueur en matière de sécurité	
a Los EDI (Faccione entre de protection individualle)	❖ Travailler en sécurité	
Les EPI (Equipements de protection individuelle)	Respecter le mode d'emploi des machines et des appareils	
Prévention accident (y compris la sécurité) et incendie	Prévenir les risques d'accident	
	❖ Appliquer les premiers secours si besoin	

Les premiers secours	 Alerter la personne responsable (conseiller en prévention)
Les risques pour l'environnement	❖ Appliquer les procédures de prévention et de lutte contre l'incendie

Les procédures d'hygiène en vigueur dans l'entreprise	Respecter les procédures d'hygiène en vigueur dans l'entreprise	
Les mesures préventives et correctives adaptées à son poste		
Les 3 dangers (biologiques, chimiques, physiques)		
	❖ Respecter les consignes d'hygiène	
Le principe de la marche en avant	Prévenir tout risque de contamination du produit	
	❖ Appliquer la marche en avant	
Les règles de bonnes pratiques en matière d'hygiène personnelle	A Despetar les ràgles en metière d'hygiène nersennelle	
Le Guide d'autocontrôle en vigueur	Respecter les règles en matière d'hygiène personnelle	
Le ROI de l'entreprise	❖ Appliquer le ROI de l'entreprise	
La composition de la tenue réglementaire	Revêtir la tenue règlementaire adaptée au ROI	
Les règles de bonnes pratiques en matière d'hygiène des locaux, matériels et	❖ Appliquer le plan d'hygiène des ateliers	
équipements	7 Appriques le plan à myglene des ateners	
La protection de l'environnement : modes de tri, de	Appliquer la règlementation concernant le tri des déchets	
stockage, d'évacuation des déchets	* Applique la regionicitation concernant le tir des decliets	
La règlementation en matière de développement durable et d'environnement	Appliquer les règles en matière de développement durable et	
La regiennentation en matiere de developpement durable et d'environnement	d'environnement selon la réglementation	
Les règles d'ergonomie	A Adoptor des postures ou positions de travail emprepriées	
Les TMS (troubles musculo squelettiques)	Adopter des postures ou positions de travail appropriées	
Les règles de manutention	❖ Adopter des positions facilitant le port de charge	
a Los activités du 1ºl commis de quisine	Prioriser les actions	
Les activités du 1 ^{er} commis de cuisine	Respecter la chronologie des tâches	
La principa de la marche en avant	 Organiser son plan de travail 	
Le principe de la marche en avant	❖ Respecter le travail de l'équipe	

GLOSSAIRE UAA1:

- CCP: points critiques de contrôle (méthode HACCP)
- DDM : Date de Durabilité Minimum
- **DLC**: Date Limite de Consommation
- DLU: Date limite d'utilisation (pour produits secs)
- **FEFO**: « first expired first out » qui signifie: premier expiré (date de péremption), premier sorti (en pratique: méthode de gestion de stockage dans laquelle on fait sortir en premier ce qui rentré le plus tôt)
- **Fiche technique**: fiche spécifique qui précise pour un nombre donné de couverts, les quantités de chaque ingrédient, les temps de préparation, de cuisson, le mode de cuisson ainsi que les différentes opérations à effectuer pour réaliser un mets. Elle peut préciser les points d'attention et critiques
- **FIFO**: « first in first out » qui signifie: premier entré, premier sorti (en pratique: méthode de gestion de stockage dans laquelle on fait sortir en premier ce qui rentré le plus tôt)
- **Habillage**: préparation, avant la cuisson, d'un poisson, d'une volaille, d'un gibier à plumes L'habillage d'un poisson consiste à l'ébarber, à l'écailler, à le vider et à le laver. L'habillage varie si le poisson est rond, plat, petit, gros et selon son utilisation. L'habillage d'une volaille ou d'un gibier à plumes consiste à plumer et flamber l'animal. Les volailles sont ensuite vidées, généralement bridées et parfois bardées. La préparation varie selon le type de volaille ou de gibier.
- **HACCP**: (Hazard Analysis Critical Control Point) méthode de maîtrise de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires.
- **Mise en place**: ensemble des opérations qui précède la préparation proprement dite de chaque service ; elle consiste à réunir des ingrédients et des ustensiles indispensables à la réalisation des plats figurant sur la carte.
- PA: point d'attention (méthode HACCP)

CONTEXTE D'ÉVALUATION DE L'UAA 1

Eléments critiques de contexte (ou contraintes)8

<u>Tâches</u>

- Réceptionner les marchandises
- Contrôler les marchandises
- Assurer le rangement des marchandises
- Nettoyer les lieux de stockage

Mise en situation

• Situation "professionnelle" pratique ou reconstituée

Complexité:

• Dans le respect des règles professionnelles et de la législation en vigueur, réceptionner, contrôler et ranger des produits frais, surgelés, secs, (au minimum 3 gammes) ainsi que des produits d'entretien

Autonomie:

• Autonome d'exécution sous supervision

Temps de réalisation :

Temps imparti par l'OEF

Conditions de réalisation (à fournir à l'apprenant) :

- Equipement, matériel (balance, thermomètre...) (cf. COPROFOR-05)
- Documents administratifs
- Matières premières
- Produits de nettoyage Consignes (sous forme orale, écrite)

⁸ Les éléments critiques du contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ..., à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE RÉFÉRENCE D'ÉVALUATION

CRITÈRES INCONTOURNABLES	Indicateurs globalisants incontournables	RÉUSSITE DE L'IG OUI / NON
CRITÈRE 1 :	1.1. La correspondance entre les marchandises reçues et les bons de commande et de livraison est contrôlée	
CONFORMITÉ DE LA PRODUCTION	1.2. Les défauts de correspondance sont identifiés	
	1.3. La gestion des denrées est assurée	
	1.4. Le temps imparti est respecté	
Critère 2 :	2.1. La chronologie des opérations est respectée	
COHÉRENCE DE LA DÉMARCHE	2.2. Les différentes techniques sont appliquées	
	2.3. La transmission des informations est réalisée	
Critère 3:	3.1. Les bonnes pratiques d'hygiène sont appliquées	
RESPECT DES RÈGLES DE SÉCURITÉ, D'HYGIÈNE, D'ENVIRONNEMENT	3.2. Les règles de sécurité sont appliquées	
	3.3. Les règles de respect de l'environnement sont appliquées (tri des déchets)	

Seuil de réussite :

- ✓ Les conditions de réussite sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :
 - o un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
 - o la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.
- Le seuil de réussite est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés à la page « Situation d'évaluation »

UAA 2

EFFECTUER LES MISES EN PLACE, LES CUISSONS, L'ENVOI D'UN MENU SIMPLE ET LA REMISE EN ORDRE, SOUS LA SUPERVISION DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE

2.1. RÉUNIR LES MATIÈRES PREMIÈRES POUR LES RÉALISATIONS DU JOUR		
Autonomie d'exécution sous supervision lors d'applications simples		
SAVOIRS	APTITUDES	
Les fiches de réalisation/recette	Prendre connaissance des productions du jour	
Les techniques de communication	❖ Sélectionner les fiches techniques	
 Les fiches techniques de réalisation / recette 	 Consulter les fiches techniques 	
Les matières premières	 Identifier les matières premières Contrôler les matières premières 	
Le plan de grammage suivant l'établissement	❖ Peser	
La règle de 3	❖ Mesurer	
Le matériel de mesure	Portionner les marchandises	
 Les produits : catégorie composition origine calibrage saison labels 	Identifier les composants d'une étiquette	
Les gammes d'aliments	❖ Identifier les produits	
Les critères de fraîcheur	 Vérifier l'état des marchandises (température, conditionnement, date de péremption) Déterminer les critères de fraîcheur (la vue, l'odorat, le toucher, le goût, la texture, la température) 	
Les outils de communication de l'établissement	❖ Signaler/ Notifier les anomalies	

2.2. RÉUNIR LE MATÉRIEL		
Autonomie d'exécution sous supervision lors d'applications simples		
SAVOIRS APTITUDES		
Le vocabulaire professionnel	 Utiliser le vocabulaire professionnel 	
L'outillage spécifique :mode d'emploi	Sélectionner le matériel en fonction de la fiche technique et de la quantité à préparer	
Though a emplor	Respecter les modes d'emploi (notices de montage et d'utilisation)	

2.3. Réaliser les opérations préliminaires pour un menu simple		
Autonomie d'exécution sous supervision lors d'applications simples		
Savoirs	APTITUDES	
Le vocabulaire professionnel	 Utiliser le vocabulaire professionnel 	
Le plan d'organisation de travail	Respecter et faire respecter le plan d'organisation du travail	
Le plan d'organisation de travair	Prioriser les actions	
Les fiches techniques de réalisation/recette	Respecter les fiches techniques	
• Los tachniques de nettouage d'éplushage de taillage de hachage des légumes	❖ Appliquer les techniques de nettoyage des légumes et des fruits	
 Les techniques de nettoyage, d'épluchage, de taillage, de hachage des légumes et des fruits 	❖ Appliquer les techniques d'épluchage	
et des fidits	❖ Appliquer les techniques de taillage et hachage	
Les techniques d'habillage :	❖ Appliquer les techniques d'habillage de la viande	
o poissons	❖ Appliquer les techniques d'habillage du poisson	
o viandes o volailles	❖ Appliquer les techniques d'habillage de la volaille	
Le mode d'emploi de chaque matériel	Utiliser le matériel adapté en respectant le mode d'emploi	
Les types de salades (simples, composées)	• A college of the body of the College of the Colle	
Les crudités	Appliquer les techniques de réalisation des salades	
• Les aliments destinés à être servis froids (ex : carpaccios, tomates émondées,)	Appliquer les techniques de réalisation des aliments froids	
 Les préparations froides pour banquets : verrines petits pains garnis hors d'œuvres 	 Appliquer les techniques de réalisation des préparations froides pour banquets 	

Les desserts (crèmes de base, pâtes de base)	Appliquer les techniques de réalisation des desserts	
2.4. Préparer les aliments et garnitures du menu simple		
Autonomie d'exécution sous supervision lors d'applications simples		
SAVOIRS	APTITUDES	
Le vocabulaire professionnel	Utiliser le vocabulaire professionnel	
 Les techniques de préparation des différents mets sucrés et salés 	Réaliser les techniques de préparation des différents mets froids sucrés et salés	
Le guide sectoriel CCP/PA	❖ Se référer au guide sectoriel	
Le calcul de pourcentage	Utiliser les produits d'une manière optimale	
Le calcul de pourcentage	Respecter les proportions, les rations	
La règle de 3	Appliquer la règle de 3, le pourcentage	
	❖ Limiter le gaspillage	
Le gaspillage	❖ Récupérer l'excédent	
2.5. Cuire les A	LIMENTS DU MENU SIMPLE	
Autonomie d'exécution sous s	supervision lors d'applications simples	
SAVOIRS	APTITUDES	
Le vocabulaire professionnel	 Utiliser le vocabulaire professionnel 	
Les techniques de cuisson, apppoints de cuisson	 Adapter les techniques de cuisson en fonction de la finalité des produits 	
Les techniques de cuisson, apppoints de cuisson	Appliquer les méthodes de cuisson en fonction de la fiche technique	
Le guide sectoriel CCP/PA	❖ Se référer au guide sectoriel	
 Les dangers bactériologiques liés aux températures de cuisson 	Vérifier les températures de cuisson	
2.6. Réaliser le	S SAUCES DU MENU SIMPLE	
Autonomie d'exécution sous s	supervision lors d'applications simples	
SAVOIRS	APTITUDES	
Les techniques d'élaboration des sauces	Appliquer les techniques de réalisation des sauces en se référant aux fiches	
Les fonds, les fumets	techniques (fonds, émulsions froides et chaudes, veloutés)	
Les sauces mères/de base : espagnole, demi-glace, tomate, béchamel		
Les sauces émulsionnées froides		
Les sauces émulsionnées chaudes	Harmoniser goût, saveurs, assaisonnement, couleur	
Les liaisons		

La classification des sauces
Les appellations des sauces

2.7. RÉALISER LES METS DU MENU SIMPLE	
Autonomie d'exécution sous supervision lors d'applications simples	
SAVOIRS APTITUDES	
Les épices, aromates, condiments	❖ Adapter le dosage à la finalité du produit
	❖ Goûter les mets
Les produits de substitution	Rectifier l'assaisonnement si nécessaire
Le grammage/dosage des épices, aromates, condiments	Finaliser la mise en place des mets du menu simple

2.8. RÉSERVER LES ALIMENTS AVANT L'ENVOI		
Autonomie d'exécution sous supervision lors d'applications simples		
SAVOIRS APTITUDES		
Les températures spécifiques	 Conditionner les produits de la mise en place 	
Les techniques de conservation et types de conditionnement	❖ Refroidir les produits	
	 Contrôler les températures 	
	❖ Stocker les produits	
	❖ Dater et nommer les produits	
Le matériel de maintien de température	 Garder les produits à température 	
Les méthodes et le matériel de conditionnement	 Utiliser les conditionnements réutilisables 	

2.9. RÉSERVER LES ALIMENTS AVANT L'ENVOI		
Sous encadrement direct et permanent lors d'applications simples		
SAVOIRS APTITUDES		
Les techniques de communication (compréhension)	Appliquer les consignes du chef de partie ou du cuisinier (bons de commande de la salle, désidératas des clients, chronologie des opérations)	
Le vocabulaire professionnel	 Utiliser le vocabulaire professionnel 	
Les techniques de communication	 Communiquer les instructions aux commis de cuisine 	
	 Portionner en fonction des consignes 	

Le portionnement des produits et la position exacte des produits sur l'assiette	 Positionner les produits sur l'assiette selon les consignes, la fiche technique ou la photo de l'assiette à envoyer
	 Dresser proprement et rapidement les mets sur le support adapté

Les techniques de cuisson, d'assemblage, de dressage	Adapter les techniques de cuisson en fonction de la finalité des produits
	❖ Appliquer les techniques d'assemblage
	❖ Appliquer les techniques de dressage
Le matériel de cuisson, d'envoi et de service	Utiliser le matériel adéquat
L'outillage spécifique	Utiliser le matériel en respectant le mode d'emploi

2.10. Assurer l'entreposage et la conservation des denrées alimentaires non utilisées		
Autonomie d'exécution sous supervision lors d'applications simples		
SAVOIRS	APTITUDES	
L'étiquetage (nommer et dater)	 Contrôler les températures 	
Les types et le matériel de conditionnement de conservation, de refroidissement	❖ Étiqueter	
Les techniques de conditionnement, de conservation et refroidissement selon les produits (sous-vide, réfrigération, congélation)	Refroidir les produits	
	Conditionner	
	❖ Conserver	
	Réfrigérer, congeler	
	Stocker les produits	
Le guide sectoriel : CCP/PA		

2.11. ASSURER L'ENTREPOSAGE ET LA CONSERVATION DES ALIMENTS PRÉPARÉS EXCÉDENTAIRES				
Autonomie d'exécution sous supervision lors d'applications simples				
SAVOIRS	APTITUDES			
 La gestion des stocks Le matériel d'entreposage Les techniques de rangement spécifiques pour chaque famille d'ingrédients Les fiches techniques de réalisation/recettes Les liaisons froide et chaude Les techniques de préparation, de cuisson La marche en avant La gestion des stocks Le matériel d'entreposage Les fiches techniques de réalisation/recettes Les liaisons froide et chaude 	❖ Mettre à jour les mises en place			
Le refroidissement rapide (moins de 2 heures)	Identifier les qualités organoleptiques des denrées alimentaires			
Le guide sectoriel : CCP/PA	❖ Appliquer les techniques de liaisons froide et chaude			
Les registres d'entrées et de sorties	•			
L'étiquetage (nommer dater)	 Lister les besoins de mise en place 			
L'outil informatique				
Les liaisons froide et chaude	 Refroidir les produits Garder les produits à température Contrôler les températures Conserver 			
Le matériel de conditionnement de conservation et de refroidissement	• Réfrigérer, congeler 💠			
 Les techniques de conditionnement, de conservation et refroidissement selon les produits (sous vide, réfrigération, congélation,) 	• Conditionner 💠			
Les températures de conservation et de refroidissement	❖ Stocker les produits			
L'étiquetage (y compris le code barre)	★ Étiqueter			
Le guide sectoriel : CCP/PA				

2.12. DÉTERMINER LE TRAVAIL DES COMMIS DE CUISINE				
Autonomie d'exécution sous supe	Autonomie d'exécution sous supervision lors d'applications simples			
Savoirs	APTITUDES			
Les techniques de communication	Transmettre les informations professionnelles utiles			
Le profil de fonction du commis au sein de l'établissement	Transmettre les informations professionnelles utiles			
La composition de la brigade				
Les tâches du commis	→ ❖ Appliquer les techniques de communication			
La répartition du planning par poste	 Appliquer les techniques de communication 			
Les techniques de communication				
La fiche technique	Répartir les tâches par commis			
L'optimalisation des produits alimentaires (utilisation des parures, DLC,				
FIFO/FEFO)	 Sensibiliser le commis à maximiser le zéro déchet 			
Les notions d'économie d'énergie				
Les techniques de communication	Contrôler le travail des commis			
Les techniques de communication	❖ Reformuler/Remédier si nécessaire			

2.13. Nettoyer son poste de travail			
Autonomie d'exécution sous supervision lors d'applications simples			
SAVOIRS APTITUDES			
Le plan de nettoyage de l'établissement	• A - P l		
 Les techniques de nettoyage Les techniques de nettoyage 			
 Les produits et matériels de nettoyage/désinfection après chaque service 			
 Le contrôle visuel Vérifier visuellement le niveau de propreté de son poste de travail 			
 Les techniques de rangement des produits d'entretien de l'établissement Ranger la zone de travail 			

2.14. RESPECTER LES RÈGLES PROFESSIONNELLES		
Autonomie d'exécution sous supervision lors d'applications simples		
SAVOIRS APTITUDES		
La manipulation des outils	Appliquer la législation en vigueur en matière de sécurité	
	❖ Travailler en sécurité	

Les EPI (Equipements de protection individuelle)	Respecter le mode d'emploi des machines et des appareils		
Prévention accident (y compris la sécurité) et incendie	Prévenir les risques d'accident		
	 Appliquer les premiers secours si besoin 		
Les premiers secours	 Alerter la personne responsable (conseiller en prévention) 		
Les risques pour environnement (voir cuisinier)	Appliquer les procédures de prévention et de lutte contre l'incendie		
 Les procédures d'hygiène en vigueur dans l'entreprise 			
Les mesures préventives et correctives adaptées à son poste	Respecter les procédures d'hygiène en vigueur dans l'entreprise		
Les 3 dangers (biologiques, chimiques, physiques)			
	Respecter les consignes d'hygiène		
Le principe de la marche en avant	Prévenir tout risque de contamination du produit		
	Appliquer la marche en avant		
 Les règles de bonnes pratiques en matière d'hygiène personnelle 	Respecter les règles en matière d'hygiène personnelle		
Le Guide d'autocontrôle en vigueur	* Respecter les regles en matière à riygiene personnelle		
Le ROI de l'entreprise	❖ Appliquer le ROI de l'entreprise		
La composition de la tenue réglementaire	Revêtir la tenue règlementaire adaptée au ROI		
 Les règles de bonnes pratiques en matière d'hygiène des locaux, matériels et équipements 	Appliquer le plan d'hygiène des ateliers		
La protection de l'environnement : modes de tri, de stockage, d'évacuation des déchets	 Appliquer la règlementation concernant le tri des déchets 		
La règlementation en matière de développement durable et d'environnement	 Appliquer les règles en matière de développement durable et d'environnement selon la réglementation 		
Les règles d'ergonomie	• Advisor de la companya de la compa		
Les TMS (troubles musculo squelettiques)	Adopter des postures ou positions de travail appropriées		
Les règles de manutention	Adopter des positions facilitant le port de charge		
Les activités du 1 ^{er} commis de cuisine	 Prioriser les actions 		
• Les activites du 1° Commis de cuisine	 Respecter la chronologie des tâches 		
Le principe de la marche en avant	 Organiser son plan de travail 		
Le principe de la marche en avant	Respecter le travail de l'équipe		

GLOSSAIRE UAA2:

- CCP : points critiques de contrôle (méthode HACCP)
- DDM : Date de Durabilité Minimum
- **DLC**: Date Limite de Consommation
- **DLU**: Date limite d'utilisation (pour produits secs)
- **FEFO**: « **first expired first out** » qui signifie : premier expiré (date de péremption), premier sorti (en pratique : méthode de gestion de stockage dans laquelle on fait sortir en premier ce qui rentré le plus tôt)
- **Fiche technique**: fiche spécifique qui précise pour un nombre donné de couverts, les quantités de chaque ingrédient, les temps de préparation, de cuisson, le mode de cuisson ainsi que les différentes opérations à effectuer pour réaliser un mets. Elle peut préciser les points d'attention et critiques
- **FIFO**: **« first in first out »** qui signifie : premier entré, premier sorti (en pratique : méthode de gestion de stockage dans laquelle on fait sortir en premier ce qui rentré le plus tôt)
- Habillage: préparation, avant la cuisson, d'un poisson, d'une volaille, d'un gibier à plumes
 L'habillage d'un poisson consiste à l'ébarber, à l'écailler, à le vider et à le laver. L'habillage varie si le poisson est rond, plat, petit, gros et selon son utilisation.
 L'habillage d'une volaille ou d'un gibier à plumes consiste à plumer et flamber l'animal. Les volailles sont ensuite vidées, généralement bridées et parfois bardées.
 La préparation varie selon le type de volaille ou de gibier.
- HACCP: (Hazard Analysis Critical Control Point) méthode de maîtrise de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires.
- **Mise en place**: ensemble des opérations qui précède la préparation proprement dite de chaque service ; elle consiste à réunir des ingrédients et des ustensiles indispensables à la réalisation des plats figurant sur la carte.
- PA: point d'attention (méthode HACCP), étoile...

CONTEXTE D'ÉVALUATION DE L'UAA 2

Eléments critiques de contexte (ou contraintes)9

Tâches

- Effectuer la mise en place d'un menu simple
- Participer à l'envoi du menu simple (dresser et envoyer sur assiette) sous la supervision d'un supérieur hiérarchique
- Effectuer la remise en ordre
- Assurer la conservation des aliments excédentaires.

Mise en situation

• Situation "professionnelle" pratique ou reconstituée

Complexité

- Dans le respect des règles professionnelles et de la législation en vigueur, le jour de l'épreuve : tirage au sort d'un menu simple parmi 3 menus connus de même technicité
 - o menu pour 4 personnes (entrée froide, plat, dessert)
 - o nettoyage et épluchage des légumes /taillage (brunoise ou julienne ou macédoine /hachage d'un légume /habillage d'une volaille ou viande /cuisson mixte ou cuisson par expansion /fond lié ou sauce mère /sauce (émulsion froide stable) /1 féculent et 2 légumes /1 pâte de base /1 fruit travaillé
 - o le menu comportera les techniques suivantes :
 - des nettoyages et épluchages de légumes
 - un taillage de légume en brunoise ou macédoine ou julienne
 - un hachage d'un légume
 - un habillage de volaille ou de viande
 - une cuisson par expansion ou mixte
 - un fond lié ou une sauce mère chaude

⁹ Les éléments critiques du contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ..., à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

- une sauce émulsionnée froide
- une cuisson d'un féculent
- des cuissons de légumes de saison de variétés différentes (2)
- une pâte de base
- un fruit travaillé

Autonomie

• Autonomie d'exécution sous supervision

Temps de réalisation

• Fixée par l'organisme d'enseignement ou de formation (OEF)

Conditions de réalisation (A fournir à l'apprenant)

L'apprenant dispose :

- De l'équipement, matériel (cf. COPROFOR-05)
- Des matières premières
- Des techniques de réalisation, recettes utilisées au cours de l'UAA2
- Des consignes (sous forme orale, écrite)

CADRE DE RÉFÉRENCE D'ÉVALUATION

CRITÈRES INCONTOURNABLES	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES	RÉUSSITE DE L'IG OUI / NON
CRITÈRE 1:	1.1. Le produit est commercialisable	
CONFORMITÉ DE LA PRODUCTION	1.2. L'envoi est coordonné	
	1.3. Le temps imparti est respecté	
Critère 2 :	2.1. Le matériel et les produits nécessaires aux recettes sont réunis	
COHÉRENCE DE LA DÉMARCHE	2.2. Les techniques reprises dans les fiches techniques sont respectées	
	2.3. La chronologie des opérations de production est efficace	
	2.4. La gestion des denrées est assurée	
Critère 3 :	3.1. Les bonnes pratiques d'hygiène sont appliquées	
RESPECT DES RÈGLES, D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET D'ENVIRONNEMENT	3.2. Les règles de sécurité sont appliquées	
SECONTE ET D'ENVIRONNEIVIENT	3.3. Les règles de respect de l'environnement sont appliquées (tri des déchets)	

Seuil de réussite :

- ✓ Les conditions de réussite sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :
 - o un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
 - o la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.
- ✓ Le seuil de réussite est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés à la page « Situation d'évaluation »

PROFIL D'ÉQUIPEMENT 10

A. INSTALLATIONS / EQUIPEMENTS		UAA	
A. INSTALLATIONS / EQUIPEWENTS	1		
Cuisine froide et chaude	x		
• Hottes	X		
Locaux annexes : plonge, économat,	X		
Matériel de sécurité	X		
Matériel d'hygiène (lave-mains, centrale de nettoyage,)	X		
• Désinsectiseur	X		
Vestiaires et toilettes pour le personnel	X		
B. MATERIEL / OUTILLAGE			
MATÉRIELS DE PRÉPARATION ET DE CUISSON			
Four multifonctions	x		
Petit matériel : louches, coutellerie,	X		
Matériel de pâtisserie	x		
• Trancheuse	X		
Tables de travail	X		
Hachoir	X		
Mixer, bazooka	X		
Batteur-mélangeur	X		
• Eplucheuse (*)	X		
• Passoires	X		
Aiguiseur à couteaux	X		
Ouvre-boîtes	X		

⁹ L'ensemble de l'équipement repris est mis à disposition des apprenants au sein de l'établissement d'enseignement ou de formation de l'O.E.F. et/ou dans tout autre lieu d'apprentissage (extra-muros) équipé en conséquence.

En outre, tant les infrastructures que le matériel devront répondre aux normes de sécurité en vigueur.

Sorbetière	X	Х
Gants à usage unique	X	Х
Planche de découpe	X	Х
Chariot	X	Х
• Poubelles	X	Х
Batterie de cuisine	X	Х
Friteuse	X	Х
Bain-marie	X	Х
Grill et grillade (*)	X	Х
Salamandre	X	Х
Tables chauffantes	X	Х
Gastronomes	X	Х
Fourneaux	X	Х
Micro-ondes	X	Х
Cuiseur vapeur	X	Х
Matériel de lavage		
Lave-vaisselle et accessoires	X	X
Evier pour plonge	X	X
Evier légumes	X	X
Table de laverie		X
MATÉRIEL DE CONDITIONNEMENT ALIMENT	TAIRE	
Boîtes et bacs avec couvercles	X	X
Sous-videuse et sacs	X	Х
Films et papiers alimentaires	X	Х
Cellule de refroidissement	X	Х
Stockages à chaud		
Armoire chauffante	X	Х
Chauffe plats	X	Х

STOCKAGES À FROID			
Chambre froide	Х	Х	
Armoire frigorifique	Х	Х	
Congélateur	Х	Х	
Meuble réfrigéré	Х	Х	

ÉLÉMENTS DISCIPLINAIRES NÉCESSAIRES À L'EXERCICE DU MÉTIER

L'enseignement qualifiant est composé d'une formation optionnelle, mais aussi d'une formation commune.

C'est en invitant les professeurs de cours de formation commune à parcourir les unités d'acquis d'apprentissage et à se concerter avec leurs collègues des cours techniques et pratiques qu'on obtiendra une mise en valeur légitime de ces cours en leur adjoignant du sens.

La séparation des matières, si elle est indispensable pour construire des savoirs, n'est cependant pas représentative des réalités rencontrées.

L'ensemble des cours de la formation commune et de la formation optionnelle vise les objectifs établis par le décret « Missions » et le Code de l'enseignement secondaire.

Les compétences relatives aux cours de formation générale et nécessaires dans les cours techniques et pratiques sont, assez souvent, supposées acquises bien plus tôt dans la formation. Il n'empêche qu'il sera utile de les réactiver ici, encourageant ainsi une formation en spirale.

De plus, on voit souvent les programmes insister sur la mise en situation qui doit renvoyer vers une « situation problème significative » illustrée par des contextes qui donnent du sens. Il serait aberrant de ne pas se servir des contextes professionnels pour mettre les programmes en œuvre.

Le travail collaboratif (circulaire 7167 du 03/06/19) préconise notamment la concertation horizontale et verticale, l'équipe éducative trouvera l'occasion de faire des liens entre les cours de la formation commune et les cours de l'OBG afin de susciter l'intérêt des élèves et donner du sens aux apprentissages.

LE CADRE FRANCOPHONE DES CERTIFICATIONS

Descripteurs définissant les niveaux du cadre francophone des certifications (CFC)¹¹

par indiq l'édu atter nivea	un des huit niveaux est défini un ensemble de descripteurs juant quels sont les acquis de cation et de la formation ndus d'une certification de ce au, quel que soit le système de fication.	Savoirs, aptitudes	Contexte, autonomie et responsabilité
Niveau 1	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 1	Savoirs, savoir-faire, savoir- faire comportementaux non référencés à un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de réaliser des tâches simples et répétitives dans le cadre de la reproduction de processus simples	Agir sous encadrement direct dans un contexte structuré et défini relevant d'un environnement de travail et/ou d'un domaine d'étude non spécifique
Niveau 2	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 2	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux de base d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de réaliser un ensemble de tâches sans devoir choisir les méthodes / outils / matériels dans le cadre de l'application de processus simples et standards.	Agir sous supervision dans des situations connues et définies liées à un domaine de travail ou d'étude spécifique, avec un degré de responsabilité limité à l'exécution des tâches.
Niveau 3	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 3	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux généraux d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de réaliser un ensemble de tâches impliquant de choisir des méthodes / outils / matériels dans le cadre de l'application de processus complexes.	Agir avec un degré d'autonomie et de responsabilité limité aux choix posés et mis en œuvre dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles un nombre restreint de facteurs varient.

¹¹ Décret portant assentiment à l'Accord de coopération, conclu le 26 février 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications, en abrégé « C.F.C», 15 mai 2015

Niveau 4	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 4	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux généraux d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de rechercher et de sélectionner des informations adéquates en vue de mobiliser et d'intégrer des connaissances / des méthodes / des pratiques dans le cadre de la résolution	Agir avec une marge d'initiative restreinte dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles un nombre important de facteurs prévisibles sont susceptibles de changer, et avec une responsabilité complète de son travail.
		de problèmes concrets dont les indices sont manifestes et dont les solutions possibles sont en nombre fini et limité.	
Niveau 5	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 5	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux spécialisés d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant d'analyser, de compléter d'articuler des informations sur base des connaissances / des méthodes / des pratiques de sa spécialité en vue de les réorganiser et de construire des solutions adaptées dans le cadre de la résolution de problèmes abstraits, dont les indices ne sont pas manifestes et dont les solutions possibles sont multiples.	Agir avec une marge d'initiative étendue dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles les changements sont imprévisibles, avec une responsabilité complète de son travail.
Niveau 6	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 6	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux approfondis d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de témoigner de la compréhension et de l'utilisation critique des connaissances / des méthodes / des pratiques de sa spécialité ainsi que des différentes dimensions et contraintes de la situation en vue de formuler et/ou mettre en œuvre des solutions pertinentes (ou nouvelles) dans le cadre de la résolution de problèmes ou de situations complexes	Agir en autonomie et en toute responsabilité dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles les changements sont imprévisibles.

Niveau 7	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 7	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux hautement spécialisés d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de témoigner d'une maîtrise et d'une réflexion critique en relation avec les connaissances / les méthodes / les pratiques de sa spécialité et à l'interface d'autres spécialités en vue de formuler et/ou mettre en œuvre des solutions innovantes dans le cadre du développement de savoirs, de projets (ou de procédures).	Agir en autonomie et en toute responsabilité dans des situations inédites d'un domaine de travail ou d'étude et/ou à l'interface de plusieurs domaines.
Niveau 8	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 8	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux les plus avancés d'un domaine de travail ou d'étude spécifique ou à l'interface de plusieurs domaines permettant de témoigner d'une expertise reconnue en relation avec les connaissances / les méthodes / les pratiques de sa spécialité et à l'interface d'autres spécialités en vue d'étendre et de redéfinir de manière singulière et significative les savoirs (et procédures) existants dans le cadre de la recherche et/ou de l'innovation.	Agir en autonomie et en toute responsabilité dans des situations les plus avancées, à la pointe d'un domaine de travail ou d'étude et/ou à l'interface de plusieurs domaines.

		T	CFRTIFI	\sim $^{\wedge}$ T L L	$D \cap D \land C C$
ושטו	$\vdash I \setminus I \vdash I \setminus$		(ERIIEI	(KI IPA 🔨
 , , , ,					



Supplément au certificat Europass^(*)



Belgique

1. Intitulé du certificat

Certificat de qualification du premier commis de cuisine / de la première commis de cuisine

(1) dans la langue d'origine

2. Traduction de l'intitulé du certificat

Traduction nom métier (NL) Eerste commis / Keukenmedewerker Traduction nom métier (DE) Jungkoch / Eerster Commis Traduction nom métier (EN) Commis Chef

(1) Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. Éléments de compétences acquis

Le certificat qualification concerne l'ensemble des unités d'acquis d'apprentissage listées ci-dessous.

Unités d'acquis d'apprentissage en conformité avec le profil de formation du SFMQ (Service francophone des Métiers et des Qualifications)

- UAA1 : réceptionner, effectuer le contrôle, ranger, stocker les marchandises
- UAA2 : effectuer les mises en place, les cuissons, l'envoi d'un menu simple et la remise en ordre, sous la supervision du supérieur hiérarchique

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

"Le métier de 1er commis/1ière commis est référencé dans la fiche G1602 - Personnel de cuisine - du Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (www.pole-emploi.fr).

La nomenclature et la codification du ROME sont utilisées par les différents services publics de l'emploi en Belgique.

Le/la 1er(e) commis:

• dépend du/de la chef(fe) de partie ou du/de la cuisinier/cuisinière

□ assure la conservation des denrées alimentaires selon les règles d'hygiène

- travaille sous supervision d'un(e) responsable (pour les préparations froides, chaudes ou les desserts)
- · donne des instructions opérationnelles aux commis

II/Elle:

- réalise la mise en place

□ nettoie le lieu et les instruments de travail

• prepare, dispose, garnit les mets
coordonne et supervise les occupations des commis
Il/Elle est responsable du travail que son/sa chef(fe) de partie et/ou le/la cuisinier/cuisinière lui confie :
• Mise en place :
□ réceptionne et contrôle les marchandises selon les instructions du/de la chef(fe) de partie et/ou du/de la cuisinier/cuisinière
□ nettoie, lave, épluche, coupe, hache, cuit les légumes et les fruits
□ prépare les garnitures, sauces de base froides et chaudes, potages, entrées et les bases des desserts, salades
□ réalise la cuisson préliminaire des mets
Durant le service :
□ aide le/la chef(fe) de partie ou le/la cuisinier/cuisinière dans les préparations, suit ses instructions
Après le service :
□ débarrasse

□ assure l'ordre et la netteté dans la cuisine					
□ respecte les normes de sécurité pendant le travail					
□ vérifie l'état des stocks selon les instructions du/de la chef(fe) de partie et/ou du/de la cuisinier/ cuisinière"					
(1) Rubrique facultative					

(*) Note explicative

Le Supplément au certificat complète l'information figurant sur le certificat. Ce document n'a aucune valeur légale. Son format est basé sur la Décision (UE) 2018/646 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018 concernant un cadre commun pour l'offre de meilleurs services dans le domaine des aptitudes et des certifications (Europass) et abrogeant la décision n° 2241/2004/CE.

© Union européenne, 2002-2020

5. Base officielle du certificat					
Nom et statut de l'organisme certificateur Coordonnées de l'établissement scolaire	Nom et statut de l'autorité de tutelle responsable de l'organisme certificateur MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES (COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE) Boulevard Léopold II 44 B-1080 BRUXELLES http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/				
Niveau du certificat Niveau 2 du CFC et du CEC(EQF)	Système de notation / conditions d'octroi Évaluation binaire « a satisfait / n'a pas satisfait » établie en référence à des critères d'évaluation (norme) dont tous doivent être rencontrés pour satisfaire à l'épreuve. Le certificat de qualification est délivré aux élèves qui maîtrisent les acquis d'apprentissage fixés par le profil de certification du de la premier ère commis de cuisine » Les critères et indicateurs d'évaluation sont définis par le profil d'évaluation.				
Accès au niveau suivant d'éducation/de formation Néant	Accords internationaux Néant				

Base légale

- Arrêté royal du 29 juin 1984 relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire (article 26).
- Décret du 03 juillet 1991 organisant l'enseignement secondaire en alternance (article 2bis)
- Décret du 03 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé (article 3)
- Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 07 mai 2020 définissant le profil de formation du de la « premier ère commis de cuisine »
- Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 septembre 2011 relatif à l'établissement de la correspondance des titres délivrés par l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises et le Service formation petites et moyennes entreprises créé au sein des Services du Collège de la Commission communautaire française et leurs réseaux de centres de formation avec les titres délivrés par l'enseignement obligatoire ou de promotion sociale (article 2).

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus						
Description de l'enseignement / formation professionnel(le) suivi(e)	Part du volume total de l'enseignement / formation (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)				
Enseignement secondaire spécialisé de forme 3 de plein exercice	100 %	2 ans				
Enseignement secondaire spécialisé	40 % à l'école	2 ans				
de forme 3 en alternance	60 % en entreprise					
Durée totale de l'enseignement / certificat/titre/diplôme	de la formation conduisant au	2 ans ¹²				

Niveau d'entrée requis

Pour l'enseignement spécialisé :

L'élève doit

- être inscrit dans l'enseignement secondaire spécialisé ;
- avoir terminé avec fruit une 2e phase de Forme 3 dans le groupe métier correspondant.

Il Pour l'enseignement spécialisé en alternance :

L'élève doit :

- être inscrit dans l'enseignement secondaire spécialisé ;
- avoir terminé avec fruit une 2e phase de Forme 3 dans le groupe métier correspondant.
- avoir suivi le module de préparation à l'alternance ;
- obtenir l'accord du conseil de classe sur l'opportunité d'orienter l'élève vers l'enseignement spécialisé en alternance. En s'appuyant notamment sur le P.I.A., le conseil de classe atteste que l'élève maîtrise suffisamment les compétences professionnelles et transversales pour s'intégrer en entreprise ;
- souscrire un contrat d'alternance conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2015.

Information complémentaire

www.europass.eu

¹² A titre indicatif dans l'enseignement spécialisé de forme 3 de plein exercice et en alternance : la durée de la formation peut être adaptée en fonction des besoins individuels des élèves.